

Rapport sur un manquement aux pratiques de prévention et contrôle des infections

Navan Medical Centre

Rapport préliminaire

Établissement visé par l'enquête	
Navan Medical Centre 3349 chemin Navan Ottawa, ON K1W 0K7	
Type d'établissement	Clinique de soins santé
Date à laquelle le conseil de santé a été informé du manquement possible	2025-09-10
Date de publication du rapport préliminaire	2025-12-03
Date de mise à jour du rapport préliminaire, le cas échéant	N/A
De quelle façon le manquement a-t-il été repéré?	Plainte
Brève description du manquement	
<p>Retraitement inadéquat du matériel médical réutilisable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aucune zone réservée au retraitement du matériel médical • Le stérilisateur n'était pas homologué par Santé Canada • Aucun test par indicateur biologique ou chimique avant le vide • Stérilisation des instruments étiquetés comme étant à usage unique • Produits de nettoyage et de désinfection périmés • Les étapes de nettoyage avant stérilisation non conforme aux pratiques exemplaires • Tenue des dossiers non conforme aux pratiques exemplaires • Emballage et étiquetage inadéquats des instruments stérilisés • Manque de connaissances ou de formation du personnel en matière de retraitement <p>Non-respect des pratiques exemplaires recommandées en matière de prévention et de contrôle des infections (PCI) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Désinfectant pour les mains à base d'alcool (DMBA) périmé • Gel d'échographie non étiqueté ou périmé • Entreposage inadéquat des médicaments, y compris des flacons multidoses 	

Enquête sur le manquement

Le manquement était-il lié à un membre d'un ordre de réglementation?	Oui, l'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario (OMCO) et l'Ordre des Infirmières et Infirmiers de L'Ontario (OIIO)
Est-ce que d'autres intervenants en ont été informés? (p.ex., le ministère)?	Oui, Santé publique Ontario et Ministère de la Santé
Des mesures correctives ont-elles été recommandées ou mises en œuvre?	Oui
Veillez fournir plus de détails	<ul style="list-style-type: none"> • Suspendre immédiatement le retraitement; la clinique est passée à un équipement jetable à usage unique • Jeter et remplacer les DMBA, les médicaments et le gel d'échographie périmés • Appliquer les pratiques exemplaires en matière de manipulation des flacons multidoses et des gels médicaux • Appliquer les pratiques exemplaires en matière de nettoyage et de désinfection des installations cliniques
Date à laquelle toute directive ou tout ordre a été donné au propriétaire ou à l'exploitant (le cas échéant)	
Le 2025-09-10, des directives verbales et écrites ont été données afin de suspendre le retraitement et de n'utiliser que des instruments jetables à usage unique jusqu'à ce que l'enquête de Santé publique Ottawa (SPO) soit terminée.	
Commentaires supplémentaires	
<ul style="list-style-type: none"> • Les mesures correctives ont été discutées lors de l'inspection initiale et présentées dans un rapport d'inspection écrit remis à la clinique. • Le 11 septembre 2025, tous les produits périmés avaient été jetés et remplacés. • Une consultation d'évaluation des risques avec Santé publique Ontario, conclue le 2025-11-26, a confirmé que les mesures correctives mentionnées ci-dessus étaient appuyées et qu'aucune mesure supplémentaire ne serait indiquée 	

Rapport final

Date de publication du rapport final	2026-01-15
Date de mise à jour du rapport final	2026-01-15
Date de confirmation où toutes les mesures correctives ont été prises	2026-01-13
Brève description des mesures correctives prises	

Toutes les mesures correctives ont été mises en œuvre.
La clinique n'effectue plus le retraitement de dispositifs réutilisables et n'utilise désormais que du matériel jetable à usage unique.

Commentaires supplémentaires

Rapport final coordonnées

Si vous avez d'autres questions, communiquez avec

Michelle Wasser, gestionnaire de programme
Prévention et contrôle des infections (PCI)
IPAC/PCI@ottawa.ca
613-580-2424, poste 26325